



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Stages multisports février 2017 - Participation financière de la Ville

DE20170703_26	Conseil municipal du 3 juillet 2017
Rapporteur : Patrick BOURGOIN	Télétransmise à la Préfecture le 06 JUIL. 2017 Affichée le 6 juillet 2017

L'an deux mille dix sept, le trois juillet à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 21 juin 2017

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, M. PIERRE-JUSTIN, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, Mme BOURGOGNE, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. YOU à M. BONNEFONT
- M. MONIER à M. VERGNAUD
- Mme FAVE à M. MARQUET
- Mme ARLOT à M. PIERRE-JUSTIN
- Mme LASBUGUES à M. ELIE
- Mme DUBOIS à Mme FRANÇOIS-ROUGIER
- M. OZDEMIR à Mme DE MAILLARD
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme MACULA à M. POUSSET
- M. ACHARKI à Mme LAÏRI
- M. CHUPIN à M. GATELLIER
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- M. LAVAUD à M. PAIN
- Mme PEREZ à M. BOUAZZA

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le Directeur des Affaires Juridiques
Médéric DAVID

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Jean-Pol GATELLIER

M. Xavier BONNEFONT
M. Jean-Pol GATELLIER
M. Patrick BOURGOIN

Stages multisports février 2017 - Participation financière de la Ville

Sports
id : 1826

Conseil municipal
3 juillet 2017

26

Rapporteur : Patrick BOURGOIN

Dans le cadre des animations organisées pendant les vacances scolaires, la Ville d'Angoulême attribue des subventions aux associations qui participent à ces activités.

Les subventions à verser au titre des stages multisports concernant la période des vacances scolaires de février 2017 se déclinent comme suit :

ASSOCIATIONS	Montant de subvention
Club Alpin Français	326,20 €
Étrier Charentais	326,20 €
Karaté Angoulême Soyaux	326,20 €
Salle d'Armes Taillefer	326,20 €
Stand de Tir Angoumoisain	326,20 €
Tennis Club Municipal Angoumoisain (TCMA)	326,20 €
Tennis de Table de la Grand Font (TTGF)	326,20 €
TOTAL	2 283,40 €

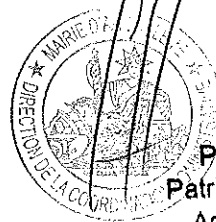
Aussi, au vu des animations réalisées, il vous est proposé d'approuver ce programme de participation financière et de verser les subventions correspondantes aux associations sus-désignées.

La dépense en résultant d'un montant de 2283,40 euros est inscrite au budget principal de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
3 juillet 2017

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



Pour le Maire,
Patrick BOURGOIN
Adjoint délégué

Vie sportive - Equipements sportifs

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

